



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 19 janvier 2005

Communiqué de presse

SOLIDARITE AVEC LES VICTIMES PROTEIN' ET PROTEIN' VIE : 2 NOUVEAUX FONDS COMMUNS DE PLACEMENT GARANTIS PROPOSES DANS LES AGENCES DU CREDIT AGRICOLE JUSQU'AU 24 MARS 2005 A 12H L'OCEAN INDIEN

Dans l'optique de répondre au souhait des épargnants d'investir en Bourse, tout en limitant les risques sur leur capital, le Crédit Agricole propose, à la clientèle des particuliers, deux nouveaux fonds communs de placement (FCP) garantis à l'échéance :

- Protéin', éligible au Plan d'Épargne en Actions, - Protéin' Vie, un nouveau support du contrat d'assurance-vie « Assurance Fonds Opportunité » proposé par PREDICA.

Conçus autour d'une structure de gestion commune, ces deux FCP ont pour objectifs :

- d'offrir une participation à la performance moyenne d'un panier de 3 indices boursiers mondiaux (FTSEurofirst 80, S&P 500 et Nikkei 225),
- cette participation étant majorée d'un bonus de performance conditionnel, si au moins l'un des 3 indices progresse de 100% ou plus sur la durée de la formule,
- et d'assurer la garantie intégrale du capital ou de la valeur liquidative initiale à l'échéance (hors frais).

Ils se distinguent, notamment, par leur durée de placement (6 ans pour Protéin' et 8 ans pour Protéin' Vie) et par leur éligibilité fiscale, permettant ainsi à chaque investisseur de choisir le fonds adapté à ses projets.

Les souscriptions à Protéin' et Protéin' Vie sont ouvertes jusqu'au 24 mars 2005 (ordres centralisés avant 12h), dans la limite des disponibilités des deux fonds. [...]